Apprentissage avec maturité professionnelle

Vous pouvez combiner l'apprentissage CFC avec la maturité professionnelle. La maturité professionnelle apporte une formation élargie en culture générale et ouvre l'accès des hautes écoles spécialisées sans examens ou, selon la branche d'études envisagée, sur la base d'une procédure d'admission.

QU'EST-CE QUE LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE?

Pendant la formation professionnelle, un jour hebdomadaire supplémentaire est consacré aux cours à l'école de maturité professionnelle; vous travaillez donc un jour de moins par semaine dans l'entreprise. Une fois la formation achevée et les examens réussis, le certificat fédéral de maturité professionnelle est délivré. Le CFC et la maturité professionnelle ouvrent des débouchés sur des formations tertiaires:

Votre certificat fédéral de capacité et votre maturité professionnelle en poche, vous pouvez étudier dans une haute école spécialisée (HES) correspondant à votre domaine de formation. L'accès, selon la filière HES visée, est direct (sans examens) ou soumise à des conditions d'admission.

La maturité professionnelle peut également conduire à des études universitaires grâce à une passerelle préparant à l'examen complémentaire exigé à l'admission dans les hautes écoles (passerelle Dubs).

QUE FAUT-IL POUR EFFECTUER UNE MATURITÉ PROFESSIONNELLE?

Vous avez de la facilité à l'école. La combinaison apprentissage et maturité professionnelle présuppose que vous aimez étudier et que vous êtes prêt-e à vous investir dans la formation professionnelle et à consacrer chaque semaine plusieurs heures aux devoirs à domicile. L'entreprise formatrice doit par ailleurs avoir donné son accord.

Après avoir choisi le type de maturité professionnelle correspondant à votre apprentissage, informez la personne responsable de votre apprentissage dans l'entreprise que vous voulez préparer une maturité professionnelle.

Il existe cinq types de maturité professionnelle:
- Technique, architecture et sciences de la vie
- Nature, paysage et alimentation
- Economie et services
- Arts visuels et arts appliqués
- Santé et social

Les conditions d'admission à l'école de maturité professionnelle ne sont pas toujours pareilles d'un canton à l'autre. Certains cantons fixent une moyenne à obtenir aux notes de la dernière année de scolarité et s'appuient sur une recommandation du maître ou de la maîtresse de classe. Dans d'autres cantons, l'accès est limité par un examen d'admission évaluant les connaissances acquises en mathématiques et en langues.

Conseils et suggestions pour les parents

Si votre enfant est bon élève, discutez rapidement avec le maître ou la maîtresse de classe pour savoir si la maturité professionnelle peut être une option pour votre fille ou votre fils.

Renseignez-vous sur la maturité professionnelle dans votre canton.

Lorsque votre enfant postule à des places d'apprentissage, son intérêt pour la maturité professionnelle devrait être mentionné. Les personnes responsables de la formation dans l'entreprise doivent accepter que l'apprenti ou l'apprentie fréquente un jour de plus par semaine l'école.

Dans certains cantons, les offices de la formation professionnelle publient sur leur site Internet les examens d'admission des années précédentes.

© 2024 SDBB | CSFO – orientation.ch – 3c – Französisch, français, francese